



## **La force de la CGT : écouter tous les salariés**

Au terme de deux journées de négociations bien chargées (intéressement, télétravail et négociation annuelle obligatoire), voici un point d'étape. L'ensemble de nos revendications ne constitue pas une « liste au Père Noël » monsieur le DRH, mais bien, tout ce à quoi aspirent les salariés, quel que soit leur statut. Parce que leur pouvoir d'achat diminue à l'inverse des années qu'ils passent à faire vivre l'entreprise.

### **Bilan télétravail, la tendance pour deux jours de télétravail par semaine**

La CGT entend les attentes des salariés. Près de 70 % des volontaires, ayant répondu à l'enquête ont pour première attente le passage à deux jours par semaine. Nous y sommes favorables. Le point noir est sans surprise la perte de convivialité, mais surtout la disparition du collectif de travail. Il est capital de traiter le sujet rapidement.

### **Intéressement, zéro pointé**

Rappelons que le déclenchement se fait au-delà du seuil des 15 millions d'euros (EBE), somme jugée nécessaire par la direction pour continuer à investir et à rembourser les emprunts.

Si la CGT avait fait entrer dans les critères celui de la progression de l'audience il y a trois ans, c'était bien en accord avec la stratégie de l'entreprise qui s'engageait à atteindre le haut du podium. Légère répercussion les années précédentes alors que le site s'est régulièrement hissé à minima à la troisième place. Et ce, grâce à un travail acharné des équipes. Mais aurions-nous atteint le seuil d'audience maximale ?

Les cookies cités en exemple comme potentiels éléments bloquants auraient pu être traités en amont. La CGT avait alerté dès le départ. Néanmoins certains journaux ont su passer le cap sans encombre.

Les objectifs de nos directeurs n'ont donc pas été atteints. En conséquence, pas de primes non plus ?

En intersyndicale nous avons décidé de cesser de discuter sur la proposition de la direction de vouloir changer les critères. Nous gardons l'accord actuel pour trois ans.

## **NAO**

### **Valeur du point et inflation**

Nous avons demandé que la valeur des points augmente à hauteur de l'inflation. Et pour ne pas attendre la fin de l'année écoulée nous revendiquons un versement en 3 fois avec une « revoyure » en novembre.

### **Salaire annuel**

Une façon pérenne d'augmenter tous les salariés, c'est le passage du 13,62 à 13,70<sup>e</sup> mois.

### **Prime de transport hors sol**

Il est plus que temps de revaloriser la prime mensuelle de transport. Le télétravail permet d'économiser quelques litres de carburants. Mais pour ceux qui ne peuvent pas télétravailler et pour ceux qui n'ont pas la possibilité (souvent financière) d'habiter à deux pas de leur lieu de travail, 34 € pour l'usure des pneus, l'entretien général du véhicule, sans compter le carburant, ce montant est déconnecté de la réalité.

### **Égalité professionnelle, le bénéfice de la honte**

Notre revendication reste inchangée, celle de créer un budget annuel dédié à l'égalité professionnelle femme-homme, soit 1 % de la masse salariale et ce, tant que cela sera nécessaire. Sans un engagement chiffré de l'entreprise, le cas par cas l'emportera. Et aujourd'hui encore, combien de femmes revendiquent une étude sur leur rémunération en lien avec leurs homologues hommes ? Cela relève pourtant de la responsabilité de la direction pour qui ce n'est pas une démarche naturelle. Pour rappel, les salariées femmes représentent quasi la

moitié de l'effectif. Un bénéfice caché honteux. Sachant d'autant plus que la décision unilatérale de la direction, l'année dernière, quant à revaloriser les femmes dans la tranche d'âge 40-49 ans, n'a pas même été honorée.

### **Femmes enceintes ou allaitantes**

Il est aussi plus que temps de créer un espace de repos réservé aux femmes enceintes et allaitantes, dans tous les secteurs de l'entreprise, avec le matériel requis (frigo, lavabo...)

### **Matériel nécessaire au télétravail**

Les frais inhérents au télétravail ne doivent pas se passer d'une prime d'installation pour les besoins matériels or, celle-ci est plafonnée à la moitié de la somme maximale de 300 €. La CGT estime que ce plafond est bien trop bas et demande que les salariés soient remboursés de l'intégralité de leurs factures jusqu'à ces 300 €. Il suffit de prendre en considération le coût d'un fauteuil ergonomique pour réaliser ce que doivent dépenser les télétravailleurs pour protéger leur dos.

### **Grille cadres et employés, l'engagement de la direction émoussé**

Cette négociation validée depuis deux ans reste en souffrance. Plus question d'attendre, un calendrier de négociation concernant les bas de grilles Cadres et haut de grille Employés doit être mis en place maintenant.

### **Grille journaliste et nouveaux postes exercés**

Nous réitérons notre demande, faite lors de la dernière réunion de la commission rédaction, que les postes SR web et les référents web soient intégrés dans la grille salariale des journalistes. Après avoir testé cette fonction, puis l'avoir baptisée « mission », il est bien question aujourd'hui d'un emploi auquel est d'ailleurs rattaché une fiche de poste.

### **Travail du jour férié et de la veille de férié cumulés**

L'objectif, martelé chaque année par la direction, concerne toujours plus d'efforts pour le web. Soit, alors dans ce cas, que pour tous les salariés qui travaillent les 24 ET 25 décembre, les 31 décembre ET 1<sup>er</sup> janvier et les 30 avril ET 1<sup>er</sup> Mai (SR web, community manager, rédacteur, informaticien...) soit appliquée une nouvelle règle compensatoire. Ceux qui passent une partie du réveillon devant l'écran et qui ouvrent leurs cadeaux de Noël entre deux messages « push » comprendront...

### **Frais de déplacement**

Nous demandons que les frais kilométriques, d'hôtel et de restauration soient renégociés, ainsi qu'une mise à jour de leur mode de calcul.

### **Acquis sociaux**

Nous demandons la réalisation d'un livret à l'intention de tous les salariés, rappelant les conquits sociaux et/ou améliorés par la nouvelle convention collective, tous statuts confondus.

Cette nouvelle convention collective donne droit, par exemple à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les salariés du secteur industriel à deux jours de congés d'âge supplémentaires (1 jour de plus dès 50 ans et un deuxième jour dès 58 ans). Pour les cadres, l'entreprise prend à sa charge le Jour de la Pentecôte. Sur ces deux points, la CGT revendique que cela s'applique à tous les salariés, quel que soit leur statut.

### **Travail après 18 h**

Beaucoup de salariés qui travaillent en soirée ont été abandonnés par l'État. L'entreprise est en droit de leur reconnaître une pénibilité. Nous demandons donc une reconnaissance de cette pénibilité pour tous les salariés travaillant au-delà de 18 h.

**Vos délégués et mandatés CGT, cadres, employés, ouvriers et journalistes.**

Mail : [ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr](mailto:ouestmedias-com-cgt@ouest-france.fr)

Suivez-nous également sur notre page Facebook, [Ouestmédias HYPERLINK](https://www.facebook.com/groups/487644144750887)  
["https://www.facebook.com/groups/487644144750887"-com CGT](https://www.facebook.com/groups/487644144750887)